

Collège Jean Giono

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Danse Chorégraphiée

2021/2022

La Section Sportive Danse Chorégraphiée, au sein du Collège Jean Giono, a pour vocation d'accueillir des élèves, filles et garçons, motivés, aptes et désireux d'acquérir des compétences approfondies dans ce domaine.

Les objectifs de la SSS Danse au Collège :

- Favoriser la réussite scolaire par la pratique sportive optionnelle en valorisant la réussite sportive et en permettant la mise en œuvre du parcours artistique et du projet sportif de l'élève.
- Permettre une ouverture vers le milieu artistique professionnel par la sensibilisation, l'information et la connaissance des pratiques artistiques : spectacles et intervenants.
- Permettre l'expression des capacités de tous par un enseignement individualisé et différencié .
- Favoriser une ouverture vers le monde sportif extérieur (participation aux rencontres UNSS Danse, représentation de danse aux manifestations particulières, fête du Collège, liaison école-collège, portes ouvertes, fête de la musique...) et favoriser l'engagement dans la prise de responsabilités (rôles sociaux et jeunes officiels danse).
- Enrichir sa motricité : acquérir des connaissances, des capacités et des attitudes en Danse et développer une meilleure connaissance de soi dans les trois rôles (danseur, chorégraphe, spectateur).
- Acquérir des compétences et savoirs permettant de poursuivre avec profit les enseignements artistiques en lycée.

Le recrutement :

Le recrutement s'effectue par audition et entretien des candidat ainsi que par étude du dossier de candidature. La motivation de l'enfant à suivre cet enseignement supplémentaire reste prépondérante ainsi que ses compétences techniques et artistiques en Danse.

Un vécu dans une discipline artistique est vivement conseillé.

Le recrutement aura lieu **les mercredis 16 et 23 juin 2021** sera consacrée l'audition des élèves.

Un entretien avec les parents permettra ensuite au Chef d'Etablissement de valider les demandes d'inscription.

Le nombre de places étant limité, l'élève devra faire preuve d'une réelle détermination.

Horaires /Partenariat:

Trois heures d'enseignement de la Danse par semaine en Section Sportive avec alternance du travail théorique et pratique plus les interventions du Chorégraphe C .AYMON (Stages renforcés)
Licence sportive à l'Association Sportive Danse obligatoire . (3h hebdomadaire)
Donc une Pratique physique effective de 9h à 10h par semaine (4h EPS en 6ème/ 3h en 5ème,4ème et 3ème + 3h UNSS + 3h en Section Sportive

Evaluation :

Assiduité et engagement sur le cursus Collège de la 6ème à la 3ème

Le travail et le comportement en Danse l'objet d'une évaluation incluse dans la moyenne trimestrielle. Le maintien en cursus DANSE est soumis au respect des biens et des personnes, des obligations d'assiduité, à la manifestation de la motivation des élèves et, bien entendu, aux résultats obtenus.

L'engagement des élèves au diplôme de jeune officiel UNSS, dans la validation des compétences du socle commun fait l'objet d'une mention spéciale sur le bulletin scolaire

En cas de fléchissement dans le travail scolaire, ou de raison grave de discipline, la Principale peut prononcer une suppression temporaire d'entraînement voire même une exclusion définitive en cours d'année.

Financement :

L'adhésion à l'Association Sportive Danse du Collège est obligatoire et reste à la charge des parents soit 35 euros. La carte collégien de Provence permet ce financement.

Audition :

Les auditions ont lieu les mercredis **16 et 23 juin 2021 de 9h à 12h en salle de danse.**

Elle se compose :

- d'un solo libre (entre 1' et 2') sur musique ou silence.
- d'un entretien oral portant sur le vécu et les motivations des candidats .

Le jour de l'audition, l'élève devra se munir d'une lettre de motivation qui sera visée et signée par le responsable légal.Elle vaudra autorisation parentale. Une attestation de pratique de la danse dans une association non scolaire pourra être jointe au dossier.

L'inscription ne deviendra définitive qu'à la rentrée 2021 sous réserve de la présence des parents convoqués pour la réunion de recrutement, la compatibilité des emplois du temps des élèves (choix des options) et des places disponibles.